



Association des constructeurs
de routes et grands travaux du Québec

ACRGTQ

ACRGTQ mémoire 2024

Remarques et recommandations de
l'Association des constructeurs de
routes et grands travaux du Québec



Table des matières

3 PRÉAMBULE ET MISE EN CONTEXTE.

4 SOMMAIRE DES ENJEUX.

5 FINANCES ET INFLATION

- Augmenter et stabiliser les investissements des prochaines années affectés à la réfection des chaussées du réseau supérieur.

- Soumettre les contrats municipaux et parapublics à l'encadrement réglementaire sur les délais de paiement.

7 TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET NUMÉRIQUE

- Encourager et accélérer les efforts de décarbonisation et d'innovation de l'industrie.

8 CONCLUSION



PRÉAMBULE ET MISE EN CONTEXTE

L'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ci-après « l'ACRGTO »), incorporée en 1944, représente les entrepreneurs qui réalisent les travaux de construction de génie civil et de voirie au Québec.

Elle regroupe également l'ensemble des employeurs du secteur génie civil et voirie en vertu de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (ci-après « Loi R-20 »). À ce titre, elle représente plus de 2 600 employeurs actifs au sein de l'industrie de la construction de routes, d'ouvrages de génie civil et de grands travaux, lesquels emploient plus de 44 000 salariés ayant travaillé 39 millions d'heures estimées par la Commission de la construction du Québec (CCQ) en 2022¹.

Le secteur génie civil et voirie de l'industrie de la construction est un domaine névralgique pour le développement économique du Québec. La CCQ estimait à 19,2 G \$ la valeur des dépenses en immobilisations pour les projets de ce secteur en 2022². Avec le contexte économique observé ces dernières années, les investissements prévus au Plan québécois des infrastructures (PQI) qui ne cessent d'augmenter et les nombreux projets visés par la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure, tout indique que les activités liées au monde de la construction continueront de s'accroître.

Or, depuis 2015, les données du système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec indiquent que le nombre de soumissionnaires déposant une proposition lors d'appels d'offres publiques est en baisse constante, le secteur du génie civil et de la voirie n'y fait pas exception. Des baisses du nombre de soumissionnaires ont également été constatées chez Hydro-Québec et dans le monde municipal. Les acteurs du marché de la construction s'entendent pour dire que cette situation est notamment causée par la rareté de la main-d'œuvre. Toutefois, d'autres facteurs génèrent également une perte d'intérêt des entrepreneurs pour les projets de construction initiés par les donneurs d'ouvrage publics tels que l'absence de mesures incitatives à l'innovation, des modes de réalisation contractuels mal adaptés, des retards dans les paiements et un manque d'expertise chez certains donneurs d'ouvrage³.

Des constats s'imposent et heureusement, les pistes de solutions sont multiples. Ainsi, le présent mémoire ne constitue pas une liste exhaustive des recommandations que l'ACRGTO pourrait formuler pour corriger cette situation. Il soulève néanmoins quelques pistes de réflexion et il formule des recommandations que l'ACRGTO désire soumettre au gouvernement dans le cadre de la préparation de son plan budgétaire 2024-2025.

¹ Statistiques annuelles de l'industrie de la construction 2022 - CCQ

² Id.

³ Raymond Chabot Grant Thornton pour le GAMP, *Consultation visant à évaluer le niveau d'intérêt des entrepreneurs et des professionnels envers les marchés publics, avril 2021.*



SOMMAIRE DES ENJEUX

L'ACRGTO souhaite attirer votre attention plus particulièrement sur deux grands enjeux essentiels, à savoir : les finances et l'inflation de même que la transition énergétique et numérique. Pour chacun de ces enjeux, l'ACRGTO a identifié des mesures visant à améliorer la productivité des entreprises, à accroître la richesse du Québec et à favoriser le développement durable :

Finances et inflation

- Augmenter et stabiliser les investissements des prochaines années affectés à la réfection des chaussées du réseau supérieur;
- Soumettre les contrats municipaux et parapublics à l'encadrement réglementaire sur les délais de paiement.

Transition énergétique et numérique

- Poursuivre et bonifier le financement pour l'implantation du BIM auprès des entrepreneurs jusqu'à l'échéance de la feuille de route en 2026;
- Créer une table de concertation afin d'appuyer les entreprises de construction dans l'objectif de décarbonation de l'industrie.

FINANCES ET INFLATION

1. Augmenter et stabiliser les investissements des prochaines années affectés à la réfection des chaussées du réseau supérieur

En mars 2023, le gouvernement a rendu public son PQI 2023-2033. Il s'agit d'un plan de 150 milliards de dollars, soit le niveau le plus élevé jamais annoncé.

Au moment du dévoilement du PQI, l'ACRGTO a réagi en rappelant que l'état du réseau routier était jugé, à ce moment, en bon état dans une proportion de 56 %. À elle seule, cette statistique commandait que le gouvernement continue ses investissements pour le redresser. À cet égard, la somme de 31,5 G\$ prévue pour les 10 années suivantes avait pour objectif de permettre la réduction du déficit de maintien d'actifs (DMA) et de se rapprocher collectivement de l'objectif ministériel antérieurement établi.

Toutefois, l'ACRGTO mentionnait que les sommes consenties n'étaient pas suffisantes pour atteindre les cibles espérées en vue de maintenir le réseau routier dans un état adéquat.

En novembre 2023, la vérificatrice générale résumait ses observations sur la conservation des chaussées du réseau routier québécois ainsi : *De 2018 à 2022, [le déficit] a augmenté de 3 milliards de dollars, atteignant ainsi 10 milliards de dollars, soit plus du quart du déficit de l'ensemble des infrastructures publiques du Québec. Or, le ministère n'a pas évalué les investissements nécessaires pour maîtriser ce déficit⁵.*

Il est fondamental de ne pas négliger l'entretien des routes afin d'éviter leur réfection complète (et nécessairement plus onéreuse) dans les prochaines années.

Considérant ce qui précède, l'ACRGTO demande plus de stabilité et une récurrence dans les investissements des prochaines années affectés à la réfection des chaussées du réseau supérieur. Précisément, nous sommes d'avis que la proportion des sommes dédiées à la réfection des chaussées doit être au moins équivalente à celles dédiées à la réfection des autres infrastructures du réseau, soit 1 milliard de dollars.

2. Soumettre les contrats municipaux et parapublics à l'encadrement réglementaire sur les délais de paiement

Les dernières années ont été l'occasion pour le gouvernement de confirmer son engagement à mettre fin aux délais de paiement dans l'industrie de la construction. L'industrie s'apprête d'ailleurs à vivre un important changement dans ce domaine avec l'adoption du règlement prévoyant un calendrier de paiement et le recours à un intervenant-expert.

Quelque temps auparavant, en réponse aux démarches communes des partenaires de l'industrie au sein de la Coalition contre les retards de paiements dans l'industrie de la construction afin d'y remédier, le Conseil du trésor

⁵Rapport du Vérificateur général du Québec 2023-2024, novembre 2023, chapitre 2 (vgq.qc.ca)

avait mis en place un projet pilote ayant pour but de tester un calendrier de paiement et l'intervention d'un tiers dans le règlement des différends en chantier. Devant ce succès, l'Assemblée nationale du Québec a adopté, le 2 juin 2022, la *Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics afin de concrétiser cet engagement en introduisant à même la Loi sur les contrats des organismes publics des dispositions portant sur le calendrier de paiement obligatoire et un processus de règlement des différends (tiers décideur).*

L'ACRGTQ appuie fortement cette initiative du gouvernement, laquelle est réclamée par l'industrie depuis plusieurs années et propose que de telles mesures soient imposées aussi aux organismes publics qui ne sont pas visés par le cadre prévu à la Loi sur les contrats des organismes publics, telles que les municipalités et les entreprises du gouvernement (Hydro-Québec).



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET NUMÉRIQUE

Encourager et accélérer les efforts de décarbonisation et d'innovation de l'industrie

Poursuivre et bonifier le financement pour l'implantation du BIM auprès des entrepreneurs jusqu'à l'échéance de la feuille de route en 2026

La productivité des entreprises, leur compétitivité, leur croissance et leur capacité à embaucher de la main-d'œuvre et à la conserver dépendent en autres de leur capacité à innover. À cela s'ajoutent les nombreux bienfaits des outils technologiques sur la diminution des coûts, la diminution des délais et risques d'erreurs, la diminution des lésions professionnelles et la performance des infrastructures à long terme. L'industrie de la construction accuse néanmoins un retard en ce qui a trait à l'innovation et à l'implantation du numérique dans les entreprises et en chantier. Qui plus est, une telle transformation implique des coûts importants, mais ses bénéfices seront incontestablement à l'avantage des donneurs d'ouvrage.

Dans son Plan d'action construction, le gouvernement manifeste sa volonté ferme d'inciter et d'accompagner les entreprises du secteur à effectuer cette transformation numérique, de la phase de conception du projet jusqu'à sa réalisation, et même son exploitation, par l'utilisation de projets de construction publics. C'est ainsi que la Modélisation des données du bâtiment (BIM) a fait l'objet d'une Feuille de route gouvernementale (2021-2026) (feuille de route), établissant la cadence de son implantation déterminée par la Table des donneurs d'ouvrages publics dont fait partie l'ACRGTQ.

L'Institut de gouvernance numérique et le Groupe BIM du Québec mènent conjointement l'Initiative québécoise de la construction (IQC 4.0), un pilier dans la transition numérique et dans l'adoption du BIM qui a été jusqu'à

présent le catalyseur de 774 projets de numérisation pour 660 entreprises de la construction.

En comparaison à d'autres secteurs de l'industrie, sa mise en application au sein des entreprises du secteur génie civil et voirie implique l'investissement d'importantes sommes d'argent et de nombreuses heures de travail pour les entrepreneurs. Il est donc essentiel que le gouvernement maintienne son appui pour l'implantation du BIM auprès des entrepreneurs de notre secteur.

Cette initiative doit se poursuivre au minimum jusqu'à l'échéance de la feuille de route en 2026. Précisément, l'ACRGTQ appui les recommandations de l'Institut de gouvernance et de BIM Québec relativement à l'implantation de cette technologie et propose aussi, à ce titre, un investissement du gouvernement dans le cadre de l'Axe 3 de son implantation au sein des entreprises, lequel est évalué à 40,9 M \$.

Créer une table de concertation afin d'appuyer les entreprises de construction dans l'objectif de décarbonation de l'industrie

Les besoins en innovation dans le secteur de la construction dépassent les besoins en transformation numérique précédemment décrits alors que bonifier l'implantation d'équipements technologiques en chantier pourrait permettre à l'industrie d'améliorer ses performances par rapport à la productivité, la durabilité des ouvrages, la réduction de l'empreinte environnementale des travaux et la santé et la sécurité des travailleurs, ce qui permettrait par le fait même d'attirer la main-d'œuvre compétente dont ont grandement besoin les entrepreneurs.

L'ACRGTO propose ainsi que le gouvernement mette sur pied une table de concertation réunissant les principaux acteurs de l'industrie afin de permettre d'échanger sur les moyens qui peuvent être mis en œuvre pour décarboner l'industrie et par le fait même, aider à résoudre de nombreux enjeux.

CONCLUSION

L'ACRGTO rappelle que les entreprises de construction, particulièrement dans le domaine du génie civil et de la voirie, sont soumises à un volumineux encadrement législatif et réglementaire. Ainsi, le gouvernement doit s'assurer de la justesse de l'adoption de ses mesures pour la prochaine année afin de demeurer centré sur une croissance axée sur la transformation technologique et l'innovation, la santé et la sécurité et le développement durable de notre secteur. En ce sens, il doit supporter les entrepreneurs dans cette croissance non seulement sur le plan financier, mais également sur le plan des besoins de main-d'œuvre. L'ACRGTO est convaincue que les mesures proposées dans le présent mémoire permettent d'atteindre cet objectif et que le gouvernement verra à leur accorder une place affirmée dans son budget 2024-2025.





ACRGTO mémoire

Remarques et recommandations de
l'Association des constructeurs de
routes et grands travaux du Québec

2024
